

CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT
SUR LA DETTE
2023

27 mars
2023

SAINT-
CHAMOND

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
LES REPERES NATIONAUX DES COMMUNES DE 20 à 50 000 HABITANTS	Page 3
LES RATIOS QUALITATIFS DE LA DETTE COMMUNALE	Page 4
LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2022	Page 8
LES ACTIONS MENEES EN 2022	Page 11
LES ACTIONS ENVISAGEES POUR 2023	Page 11
CONCLUSION	Page 12

PREAMBULE

La circulaire n°IOCB1015077C du 25 juin 2010, portant sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, préconise la réalisation par l'exécutif d'un rapport sur la gestion de la dette à destination de l'assemblée délibérante.

Ce rapport présente l'état de la dette contractée par la ville de Saint-Chamond pour financer les investissements en complément de l'autofinancement disponible.

Il comporte des éléments de comparaison avec les communes de la strate de 20 à 50 000 habitants.

LES REPERES NATIONAUX¹ des communes de 20 à 50 000 habitants.

Encours de la dette (stock) en € / habitant : 999,00 €

Annuité de la dette (capital + intérêts) en € / habitant : 121,00 €

Capacité de désendettement moyenne (Stock de dette / Epargne brute) = 4,87 ans

Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement : 65,77%

¹ Sources DGFiP / Taelys

LES RATIOS QUALITATIFS DE LA DETTE COMMUNALE

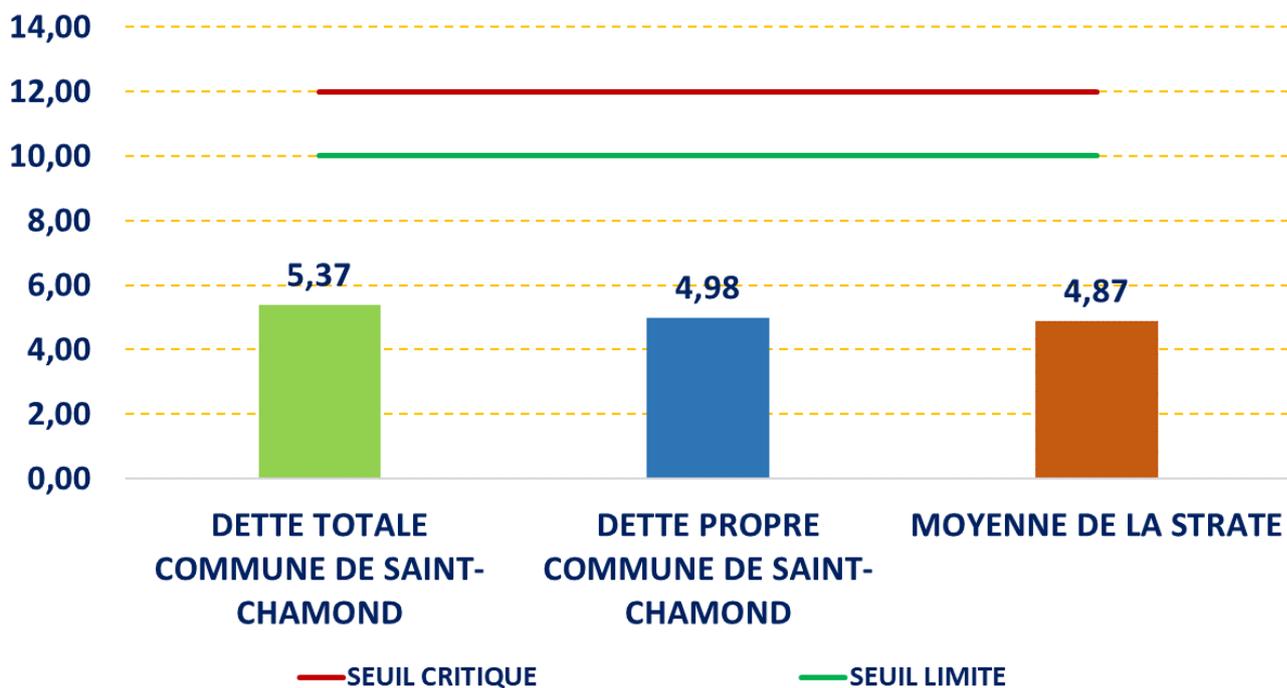
La commune de Saint-Chamond détient des prêts pour des travaux de voirie et de parkings, dont les compétences ont été transférées à Saint-Etienne Métropole, respectivement en 2011 et 2016. A ce titre, la commune rembourse chaque année le capital et les intérêts de ces emprunts auprès des établissements bancaires, puis la métropole reverse les sommes correspondantes à la ville.

Ainsi, et pour rendre plus visible la réalité du stock de dette de la Commune, les graphiques ci-dessous font apparaître les ratios de la dette totale (intégrant la dette de Saint-Etienne Métropole), et ceux de la dette propre (hors dette de Saint-Etienne Métropole), de la commune de Saint-Chamond.

Afin d'avoir des données au plus près de la réalité, les éléments ci-dessous sont calculés à partir du compte administratif anticipé 2022.

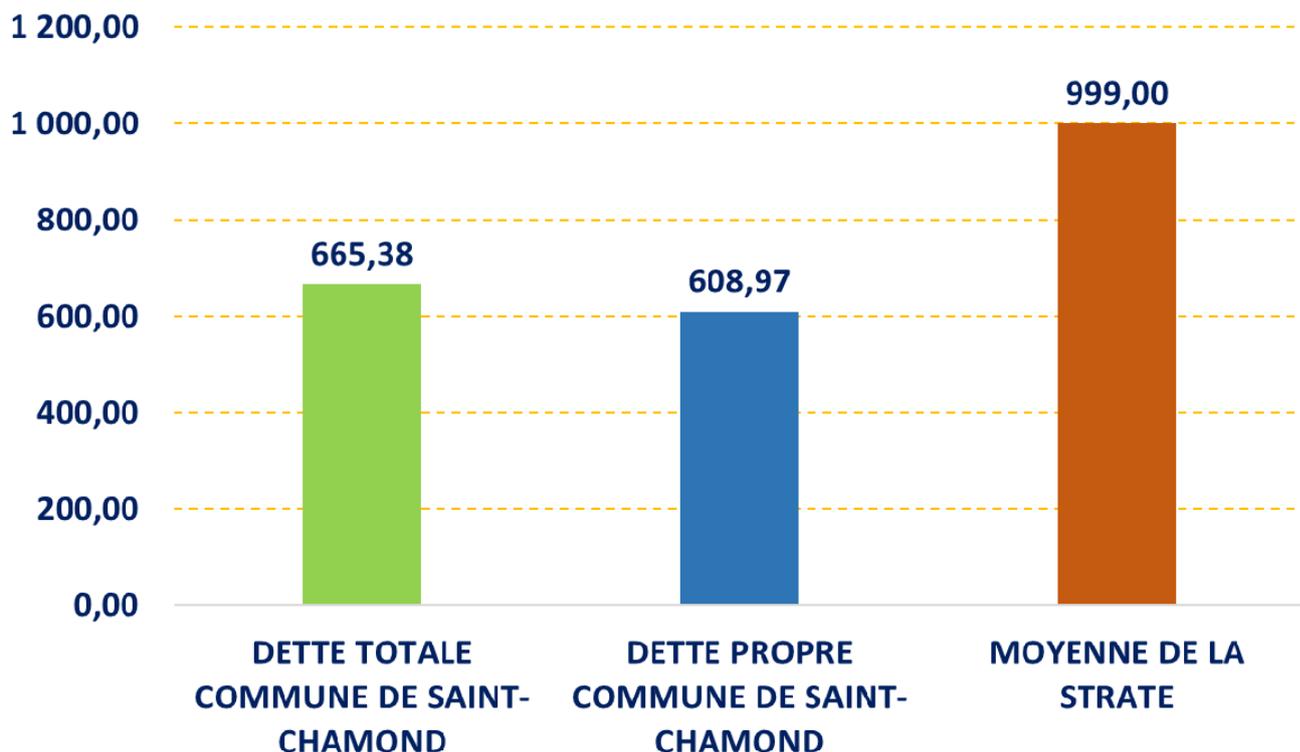
Capacité de désendettement (années)

Etalonnée en années, la capacité de désendettement mesure le temps qu'il serait nécessaire à la collectivité pour effacer totalement sa dette si elle mobilisait l'intégralité de son épargne brute dans ce but. Ce ratio fait partie des indicateurs institutionnalisés de contrôle du risque financier effectué par la chambre régionale des comptes et la Préfecture. Les seuils limites et critiques sont respectivement de 10 ans et 12 ans.



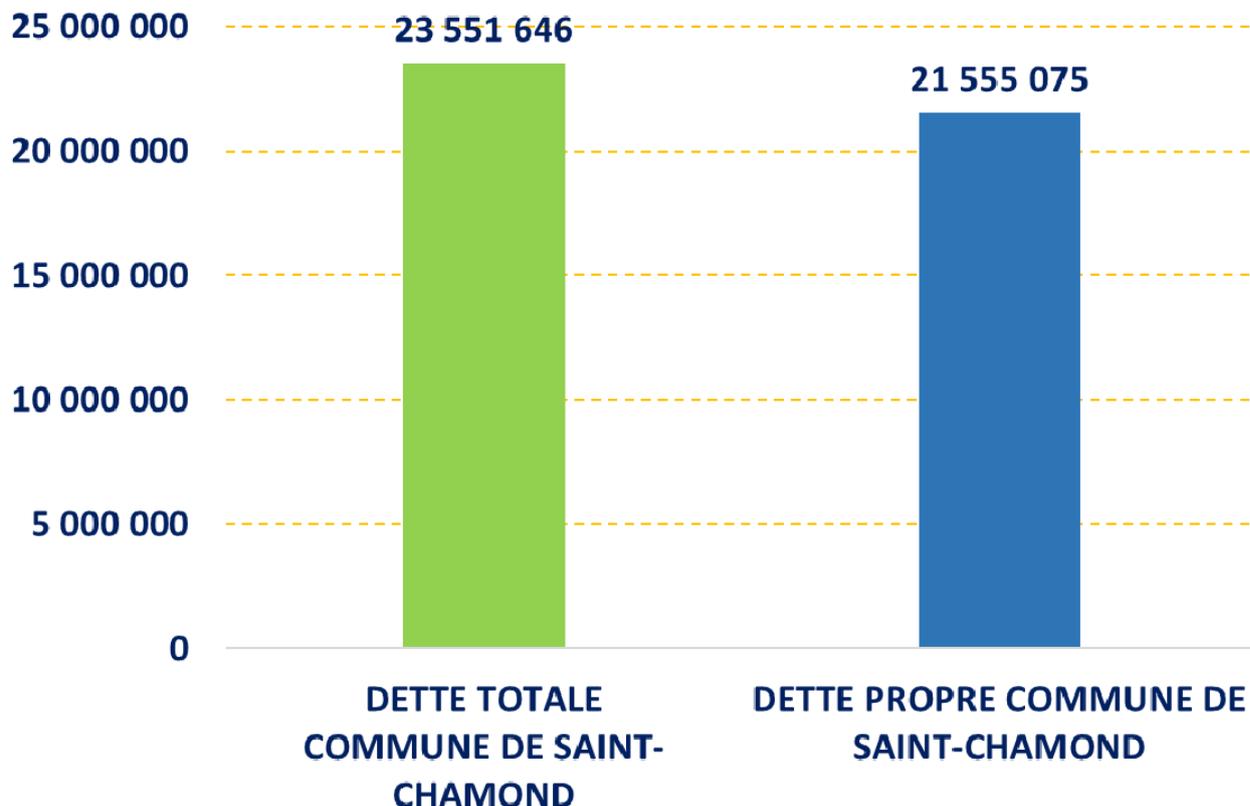
Encours de dette / habitant (€).

L'encours de dette par habitant met en avant la proportion du stock de dette que chaque habitant de la commune supporte.



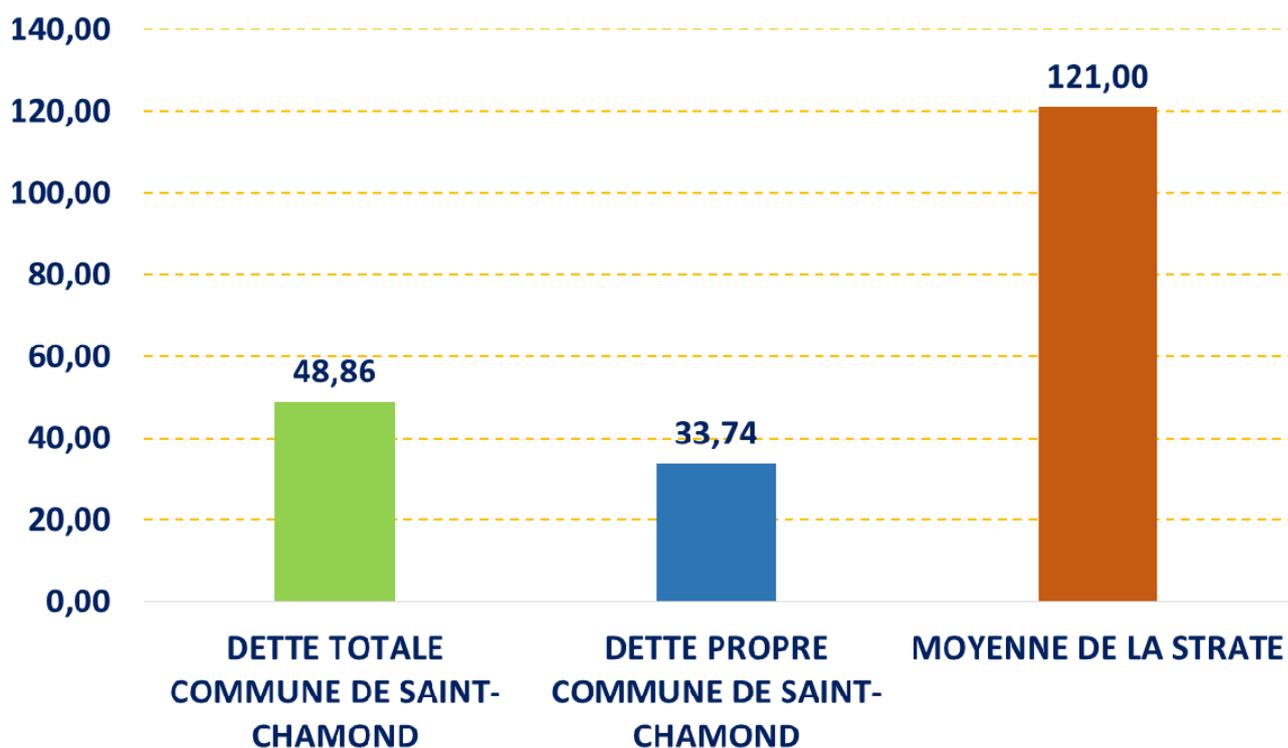
Encours de dette (€).

L'encours de dette correspond au stock de dette de la commune.



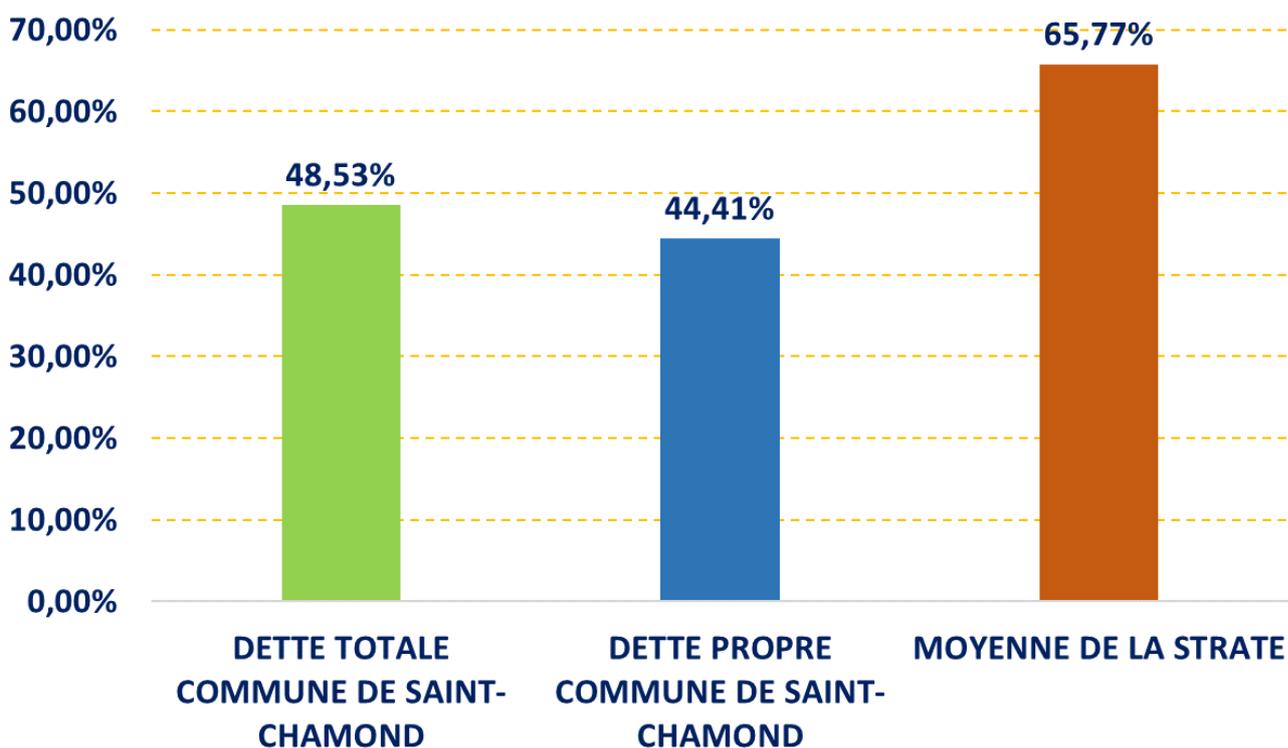
Annuité de la dette / habitant (€)

Ce ratio mesure le poids du remboursement annuel des capitaux d'emprunts majoré du remboursement des intérêts de la dette supporté par chaque habitant de la commune.



Encours de dette / recettes de fonctionnement (%)

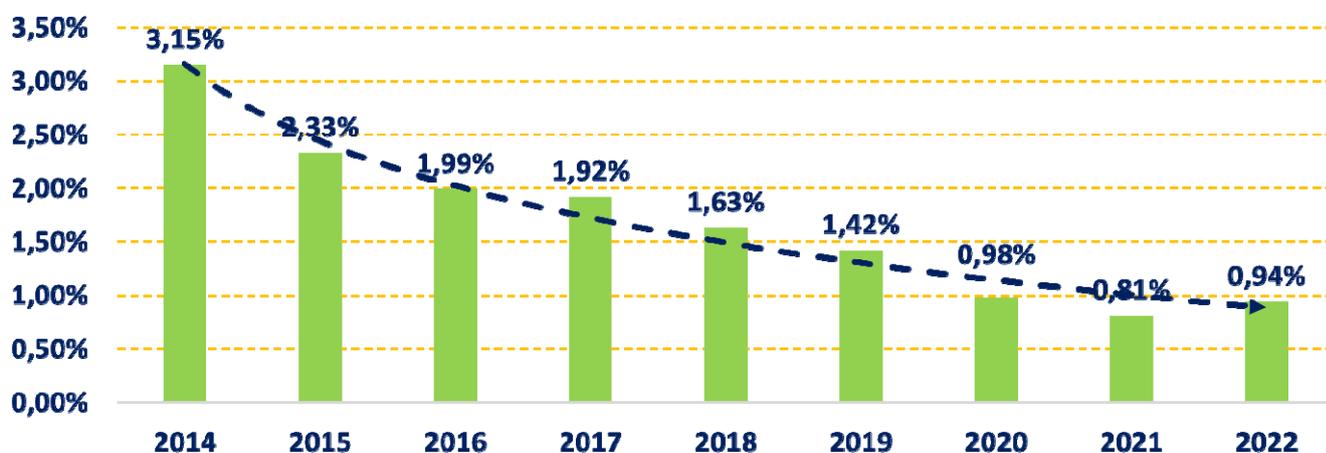
Ce ratio peut être considéré comme équivalent au taux d'endettement pour une personne privée.



Taux moyen de la dette (%)

Ce ratio est la moyenne des taux d'intérêts de tous les contrats détenus par une collectivité (fixe, variable...).

EVOLUTION TAUX MOYEN DE LA DETTE DE 2014 A 2022 POUR LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND



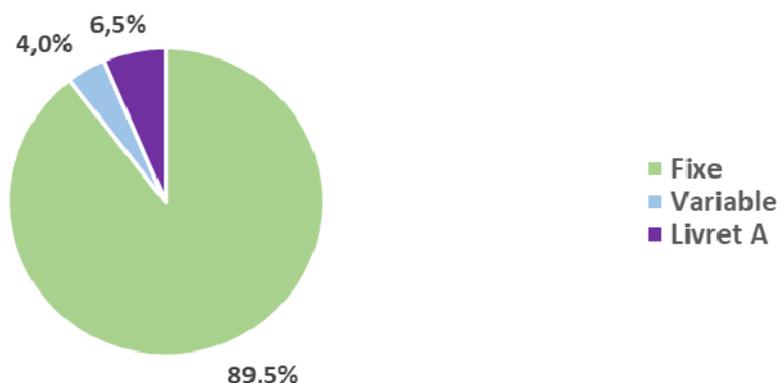
LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2022

La photographie de la dette communale totale au 31/12/2022 présente les caractéristiques suivantes :

Capital restant dû	23 551 646.13 €
Taux moyen	0,94%
Durée de vie résiduelle	17.6 ans
Nombre de lignes	9

Les différents éléments composant la structure de la dette communale sont les suivants :

La dette communale se structure autour de trois grands types de taux :



Les emprunts à taux fixe représentent 89,5% de la dette communale. La ville a pu bénéficier ces dernières années de taux fixes très attractifs.

Depuis la fin de l'année 2021, la remontée des taux a été marquée et rapide. Ainsi, le taux de l'obligation d'État 10 ans est passé de 0,20 % fin 2021 à 3,11 % à fin 2022. Cette remontée des taux de près de 300 points de base est la conséquence du resserrement des politiques monétaires des banques centrales et de l'augmentation de l'inflation, y compris en raison du conflit en Ukraine.

A titre transitoire, les seuils de l'usure de toutes les catégories de prêts prévus au premier alinéa de l'article L. 314-6 du code de la consommation et à l'article L. 313-5 du code monétaire et financier sont calculés mensuellement par la Banque de France, à compter du 1er février 2023 et pour une durée de 6 mois. Cette mesure transitoire a été prise afin de fluidifier l'accès aux prêts immobiliers et ainsi ne pas bloquer le marché immobilier français.

Cette modification va laisser plus de marge de manœuvre aux banques sur tous les types d'emprunts. Ces dernières proposeront donc surement plus facilement des taux fixes aux collectivités locales à compter de février.

Une part de la dette communale est construite sur le **livret A**.

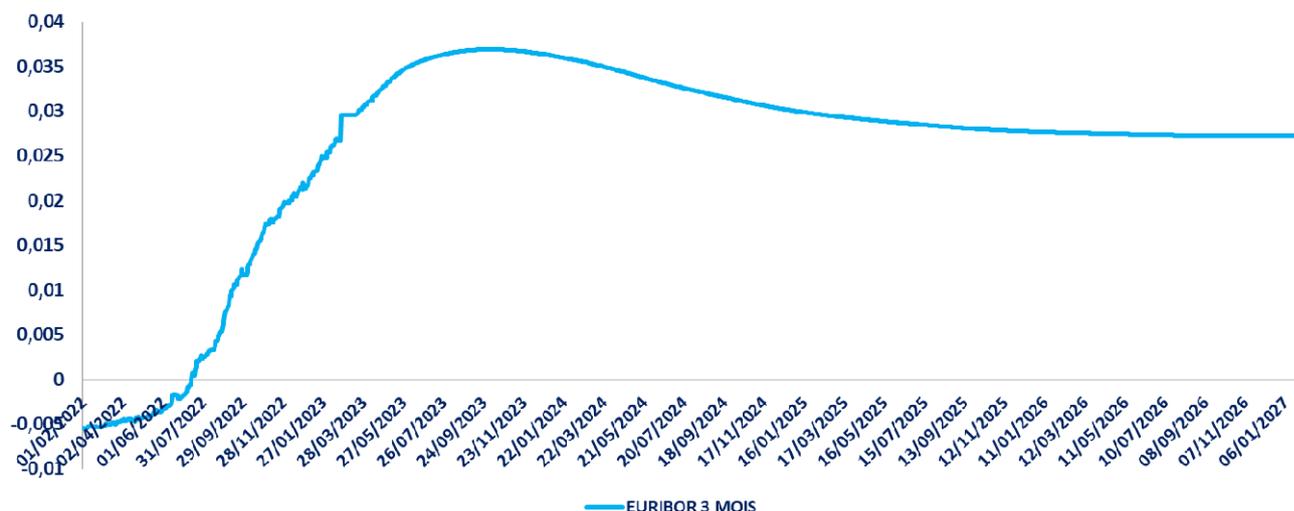
Le livret A est basé sur le taux de l'inflation et constitue une sécurité face aux aléas du marché car il est encadré par les pouvoirs publics.

Alors que le livret A a connu une révision à 2 % en août 2022, son taux est porté à 3 % pour la période du 1er février 2023 au 31 juillet 2023 selon l'arrêté du 27 janvier 2023.

Les emprunts à taux variables de la dette communale sont construits sur l'index suivant :

L'EURIBOR (Euro Inter Bank Offered Rate) 3 mois désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro. C'est la moyenne des taux à horizon 3 mois communiqués par un échantillon d'établissements de la zone Euro après élimination des 15% des banques les plus élevées et des 15% les plus basses.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution historique et future à début 2027 de l'EURIBOR 3 mois estimée à février 2023.



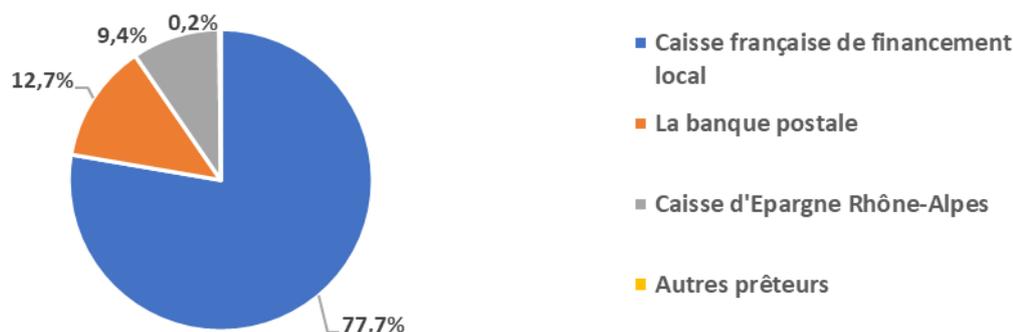
Au regard de la charte de bonne conduite dite « charte Gissler », cherchant à présenter la dette d'une collectivité selon son degré de risque, du moins risqué (1A) au plus risqué (6F), voici, ci-après, la cotation de la dette communale :

Taille de la bulle = % du capital restant dû.



La cotation GISSLER de la dette globale de la ville est 1A, c'est-à-dire la moins risquée qui soit.

La répartition de la dette communale par prêteur présente les caractéristiques suivantes :



La dette se répartit entre 3 grands prêteurs historiques des collectivités territoriales : La Banque Postale, Caisse d'épargne, SFIL CAFFIL (gestionnaire des flux des anciens contrats Dexia CFL et des contrats actuels de la banque postale).

Les autres prêteurs sont liés à des opérations particulières menées par la ville : Caisse régionale d'Assurance maladie (CRAM) ou Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par exemple.

Le profil d'extinction de la dette communale

Beaucoup d'emprunts du stock de dette ont un profil d'amortissement du capital dit « linéaire » : à chaque échéance, le montant de capital remboursé est le même. Il est donc remboursé plus de capital à chaque échéance que sur un profil dit « progressif » par exemple, où celui-ci augmente peu à peu. Cela permet à la commune de se désendetter plus vite et donc de payer moins d'intérêts.

Remarques :

La durée de vie résiduelle du stock de dette de la commune est de 17 ans et 7 mois. Celle-ci est calculée en faisant la moyenne arithmétique des durées de vie restant à courir de chacun des emprunts de la ville de Saint-Chamond. Cette durée de vie résiduelle est en progression par rapport à l'année dernière en raison de la mobilisation d'un emprunt de 11 000 000€ sur l'exercice 2022.

LES ACTIONS MENEES EN 2022

En 2022, la Commune de Saint-Chamond a levé 2 emprunts : un premier de 8 000 000€ au 1^{er} semestre, et un second de 3 000 000€ en fin d'année, pour financer une partie de son programme d'équipements et, dans le même temps s'est désendettée pour la somme de 1 558 796€. Dans un contexte contraint d'évolution des ressources, l'objectif poursuivi est de préserver l'équilibre financier et budgétaire de la commune, tout en continuant son programme d'investissement.

LES ACTIONS ENVISAGEES POUR 2023

Concernant la dette

En l'absence de souscription de tout nouvel emprunt ou de tout remboursement par anticipation ou renégociation, la dette de la commune devrait présenter les caractéristiques suivantes au **31 décembre 2023** :

Capital restant dû	21 986 010€
Taux moyen	1,51%
Durée de vie résiduelle	16.9 ans
Nombre de lignes	9

Concernant la trésorerie

Les différents programmes d'équipements communaux montant en charge, les taux d'exécution budgétaire en investissement progressent faisant ainsi varier le stock de trésorerie communal à la baisse. Afin de mieux piloter et maîtriser cet élément de gestion fondamental, la commune a contracté de nouveau pour l'année 2023 une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche dont les caractéristiques sont les suivantes :

Capitaux empruntés	5 000 000€
Durée	12 mois
Taux variable	Ester + 0.37%

CONCLUSION

Le ratio de capacité de désendettement aujourd'hui institutionnalisé par la loi de finances montre toujours une situation favorable de la commune, avec une situation semblable à la moyenne observée des autres collectivités de la strate, qui ouvre donc une solution de financement possible pour les programmes d'équipements actuels et futurs.

Il faut toutefois rester très prudent à l'égard de la situation à un instant « t » de ce ratio. En effet, celui-ci se calcule de la façon suivante :

$$\text{Capacité de désendettement (CDD) mesurée en année} = \frac{\text{Total du stock de dette communal}}{\text{Epargne brute communale}}$$

Si pour la ville de Saint-Chamond, ce ratio est pour l'instant bien positionné, il peut en revanche se dégrader rapidement si chacune de ses composantes évolue dans le mauvais sens à savoir une augmentation du stock de dette communal et une baisse de l'épargne brute.

C'est la raison pour laquelle, malgré un contexte de plus en plus contraint (inflation, hausse des coûts de l'énergie...), la commune cherche à maîtriser au mieux l'évolution de ses dépenses de fonctionnement afin de dégager une épargne brute satisfaisante, et ainsi limiter le recours à l'emprunt et donc l'augmentation du stock de dette.

Par ailleurs, la politique de logement social communal a conduit la Commune, depuis plusieurs années, à garantir de nombreux emprunts pour le compte, **notamment**, de l'office public Gier Pilat Habitat, désormais Habitat et Métropole. C'est ainsi qu'au 01/01/2023, le total du capital restant dû garanti s'élève à 63 521 153€ pour une annuité en capital de 5 940 221€ sur 2022.